

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L L'an deux mille vingt et un, le 20 octobre, le Conseil Municipal de la Commune de Montguyon s'est réuni en session 4^{ème} ordinaire à 20 heures 30 à la mairie, sous la présidence de Monsieur Julien MOUCHEBOEUF, Maire.

Date de convocation : 14 octobre 2021

Date affichage : 21 octobre 2021

Nbre de Conseillers : 19

En exercice : 19 Présents : 16 Votants : 16 Pour : 16

Etaient présents :

Julien MOUCHEBOEUF, Ghislaine GUILLEMAIN, Olivier CHARRON, Ludovic GIRARD, Annie CHARRASSIER, Lionel NORMANDIN, Sophie BRODUT, Carine MOULY-MESAGLIO, Christophe METREAU, Raymond NUVET, Simone ARAMET, Gaëtan BUREAU, Nathalie CHATEFAU, Marc LIONARD et Didier MOUCHEBOEUF, Charlotte DENIS-CUVILLIER et Claude NEREAU

Etait excusées : Marie BERNARD et Claire RAMBEAU-LEGER

Etait absent : Marc LIONARD

Monsieur Ludovic GIRARD a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

OBJET : Aménagement d'une aire de jeux au groupe scolaire de la commune

**Validation demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Charente-Maritime
Au titre du fonds école**

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil municipal que la commune souhaite procéder à l'aménagement d'une aire de jeux au groupe scolaire de la commune.

Le devis de travaux de cet aménagement s'élève à 9 860,00 euros HT soit 11 832,00 euros TTC.

La commune peut bénéficier d'un soutien financier du Conseil Départemental de la Charente-Maritime au titre du fonds école à hauteur de 30% du montant HT du devis soit une aide potentielle de 2 958,00 euros.

Monsieur Le Maire demande aux membres présents de valider le projet d'aménagement d'une aire de jeux au groupe scolaire pour un montant de 9 860,00 euros HT et de valider la demande de subvention auprès du Conseil départemental de la Charente-Maritime au titre du fonds école à hauteur de 30% plafonnée à 50 000,00 euros soit une aide potentielle de 2 958,00 euros.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE :

- **DE VALIDER** le projet d'aménagement d'une aire de jeux au groupe scolaire pour un montant de 9 860,00 euros HT,
- **DE VALIDER** la demande de subvention auprès du Conseil départemental de la Charente-Maritime au titre du fonds école à hauteur de 30% plafonnée à 50 000,00 euros soit une aide potentielle de 2 958,00 euros,
- **D'AUTORISER** Monsieur à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Ont signé au Registre les membres présents

Pour copie conforme

Le Maire,

Julien MOUCHEBOEUF

